

## L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE TROIS du mois de MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 24 février 2023 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, GAUTIER, HALNA, HUCHER, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, SCHAEFFER-MORIN, VELLA

Procurations : CHARMENTRAY à LE HENAFF, JULIENNE à LE PROVOST, MAILLAUD à VELLA, MONFORT à MAINAGE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-018

### DÉSIGNATION D'UN ADJOINT POUR SIGNER UNE DEMANDE D'URBANISME

Madame le Maire transmet à Monsieur MAINAGE la Présidence de la séance et quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur MAINAGE expose à l'Assemblée qu'en application de l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme qui stipule que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision », il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal pour signer la décision administrative relative à la demande de permis de construire n° PC 22343 23 C0003.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité,**

**- DESIGNE Monsieur MAINAGE, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, pour signer la décision administrative relative à la demande de permis de construire n° PC 22343 23 C0003.**

Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF

